



Cefia

EXPERT FONCIER & IMMOBILIER

Expertises foncières et immobilières - Expertises judiciaires -
Gestion locative et location – Transaction - Syndic de copropriétés

HONORAIRES DE TRANSACTION

10% TTC maximum du prix de vente

Tva incluse 20% (la tva peut varier en fonction du taux légal en vigueur à la date de signature de l'acte authentique.)

Ø Les honoraires sont à la charge du vendeur, les prix indiqués sont Frais d'Agence Inclus (FAI).

Ø Les honoraires de transaction sont TVA comprise au taux de 20%.

Ø Ces tarifs représentent un maximum.

Ø Des aménagements dégressifs pourront être apportés en fonction de l'importance de notre intervention et du prix des biens.

Ø Vente immobilière : hors immobilier d'entreprise ou commerces et droit au bail

Ø Le barème d'honoraires ci-dessous ne concerne pas les ventes en VEFA ; en cas de commercialisation de bien neuf : celui-ci est établi dans le cadre d'une convention de commercialisation. Ces honoraires seront toujours à la charge du promoteur.

Montant de la vente inférieur à 10 000 € Forfait 1 500 €

Montant de la vente compris entre 10 000 € et 150 000 € 10%

Montant de la vente compris entre 150 000 € et 300 000 € 8%

Montant de la vente compris entre 300 000 € et 450 000 € 7%

Montant de la vente compris entre 450 000 € et 700 000 € 6%

Montant de la vente compris entre 700 000 € et 900 000 € 5%

Montant de la vente compris entre 900 000 € et 1 200 000 € 4.5%

Montant de la vente supérieure à 1 200 000 € 4%

Montant de la vente supérieure à 5 000 000 € 3.5%

SARL CEFIA

Siège social : 954 Route de Châtillon 01990 BANEINS

Agence : 24 Place de l'église 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE

@ : florence.dubost@cefia.fr Tel : 04.74.23.62.44